**Avis spécifique de Passation de Marché**

**DJIBOUTI**

**PROJET D’AMELIORATION DES BIDONVILLES ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE DE LA ZONE DE DJAGA-BOULDHOUQ (QUARTIER7)**

Exécution de Travaux

**Mode de financement** : Mode de financement islamique – conforme à la Charia

**N° de Financement** : Prêt N°DJI-1012

**Intitulé du Marché :** Travaux de viabilisation de la maille 1 de la zone de relogement et de prévention de Balbala Sud

**AOI/PM No. :****N° T01/ARULOS/BID/2023**

1. Le République de Djibouti a reçu un financement de la Banque Islamique de Développementpour financer leProjet d’amélioration des bidonvilles et du développement urbain intégré de la zone de Djaga-Bouldhouq (quartier7)*,* et à l’intention d’utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché des travaux de viabilisation de la maille 1 de la zone de relogement et de prévention de Balbala Sud*.*
2. L’ARULoS sollicite des offres sous pli scellé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les travaux de viabilisation de la maille 1 de la zone de relogement et de prévention de Balbala Sud couvrant une surface approximative de 17 Hectares. Les travaux comprennent essentiellement la construction de :

**Maille 1 :**

* Nettoyage de l’ensemble de la surface de la maille 1 sur environ 19,5 hectares ;
* Reprofilage des voies principales sur environ 2 175 ml de long (20 000 M3 de déblais et 5 600 M3 de remblais) afin d’assurer un accès roulable (piste) et une voie d’écoulement superficiel des eaux de pluies ;
* Réalisation d’environ 8 Km de réseau de distribution en eau potable en PEHD de la maille 1.

La durée des travaux sera de **six (6) mois.**

1. La procédure d’appel d’offres sera **Appel d’Offres International (AOI) réservée aux pays membres**de la BIsD (AOI/PM) tel que défini dans les Directives pour l’acquisition de Biens, Travaux et Services connexes dans le cadre de Projets financés par la BIsD, Septembre 2018, (les « Directives »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives. Les candidats éventuels sont également invités à prendre connaissance des Clauses 1.18 à 1.21 de ces Directives concernant les règles de la BIsD portant sur les conflits d’intérêt.
2. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l’**Agence de Réhabilitation Urbaine et de Logement Social**, via le courriel : **procurement@arulos.dj** et prendre connaissance des documents d’Appel d’offres à l’adresse suivante : **Zone Industrielle Sud / B.P : 2569 –Djibouti** de 8h à 17h (heures local).
3. Le Dossier d’Appel d’offres en françaispeut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l’adresse ci-dessous contre un paiement[[1]](#footnote-1) non remboursable de **50 000 FDJ***.* La méthode de paiement sera enespèce ou par chèque*.* Le dossier d’appel d’offres sera adressé par **voie numérique.**
4. Les offres devront être remises à l’adresse ci-dessous[[2]](#footnote-2) au plus tard le **Mercredi 01 Novembre 2023 à 08H00**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pasautorisée. Toute offre arrivée après la date et l’heure limites de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à la Commission Nationale des Marchés Publics/Palais du Peuple, Rue de Genève **le même jour à 09H00.**
5. Les offres doivent être accompagnées d’une Garantie de soumission, pour un montant de :

**3 000 000 FDJ** (Trois millions de francs Djibouti).

1. L’(les) adresse(s) auxquelles il est fait référence ci-dessus est(sont) :

**AGENCE DE RÉHABILITATION URBAINE ET DE LOGEMENT SOCIAL**

**Zone Industrielle Sud / B.P : 2569 –Djibouti**

**Tel: +253 21 35 43 44 /Télécopie: +253 21 35 44 96**

**Courriel: procurement@arulos.dj**

1. Le prix demandé est destiné à défrayer l’Agence d’exécution du coût d’impression, du courrier / d’acheminement du dossier d’Appel d’offres. Un montant de 50 à 300 USD ou équivalent est réputé raisonnable. [↑](#footnote-ref-1)
2. Indiquer l’adresse pour le dépôt des offres si elle est différente de l’adresse de consultation ou de retrait du document. [↑](#footnote-ref-2)